

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 22 novembre 2023

Administration générale

Renouvellement – Entente de deux ans – Utilisation du logiciel COBA RH/Paie

- Il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à ratifier et à signer une entente de deux (2) ans pour l'utilisation du logiciel COBA RH/Paie, au coût de 7 000\$ pour 2024, et 7 200\$ pour 2025.

Conseil

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la partie I du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 9 502 569 \$, des affectations et activités d'investissements de 341 721 \$ et des revenus de 6 082 343 \$.

Adoption des répartitions 2024 (Quotes-parts) – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2024, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 462 117 \$, des affectations et autres activités de 152 382 \$ et des revenus de 38 081 \$.

Adoption des répartitions 2024 (Quotes-parts) – Partie 2 – Traitements des eaux usées Certaines municipalités

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2024, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la partie 3 du budget relatif aux opérations de gestion des matières résiduelles, comportant des dépenses de fonctionnement de 3 882 865 \$, des affectations et activités d'investissements de 161 291 \$ et des revenus de 2 229 917 \$.

Adoption des répartitions 2024 (Quotes-parts) – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2024, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes – Période du 18 octobre au 22 novembre 2023

- Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes pour la période du 18 octobre au 22 novembre 2023.

Adoption du taux d'intérêt applicable sur les comptes en souffrance pour l'année 2024 (15 % annuellement)

- Il est résolu qu'un taux d'intérêt de 15 % par année soit appliqué sur tout compte en souffrance dû à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et aux territoires non organisés pour l'année 2024.

Gestion des ressources humaines

Entérinement - Embauche de ressources à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche des ressources suivantes, aux conditions de travail en vigueur à la MRC :
 - Madame Vanessa Béland, Technicienne en aménagement du territoire et TNO
 - Madame Stéphanie Lavictoire, Agente de l'aménagement du territoire (profil patrimoine bâti), intérim
 - Madame Megan Danis, Agente de développement économique aux entreprises touristiques.

Gestion de projet

Adoption – Règlement 2023-379 « Décrétant une dépense de 752 500 \$ et un emprunt de 752 500 \$ afin de financer les honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l'exécution des travaux de l'agrandissement du siège social »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2023-379 « Décrétant une dépense de 752 500 \$ et un emprunt de 752 500 \$ afin de financer les honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l'exécution des travaux de l'agrandissement du siège social » et d'autoriser la directrice générale à signer les documents se rattachant au règlement. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale

adjointe et gestionnaire de projet à transmettre une copie de la présente résolution, du règlement 2023-379 ainsi que tout autre document requis pour l'approbation du règlement d'emprunt au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Annulation – Appel d'offres 230816 « Acquisition de six remorques 53 pieds à plancher mobile – financement par crédit-bail avec option d'achat » et Autorisation – lancement d'un nouvel appel d'offres

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'annuler l'appel d'offres 230816 « Acquisition de six remorques 53 pieds à plancher mobile – financement par crédit-bail avec option d'achat »;
 - D'entériner le lancement de l'appel d'offres 231107 « Acquisition de six remorques 53 pieds à plancher mobile ».

Annulation – Appel d'offres 231030 « Acquisition deux camions semi-remorque – financement par crédit-bail avec option d'achat » et Autorisation – lancement d'un nouvel appel d'offres

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'annuler l'appel d'offres 231030 « Acquisition de deux camions semi-remorque– financement par crédit-bail avec option d'achat »;
 - D'entériner le lancement de l'appel d'offres 231108 « Acquisition de deux camions semi-remorque ».

Sécurité publique et incendie

Appui à la résolution numéro 2023-09-376 de la MRC de la Côte-de-Beaupré – Impact des moyens de pression des membres de la Sûreté du Québec liés à la non-signification des constats d'infraction – Diminution drastique de l'émission d'infractions

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution numéro 2023-09-376 de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Appui à la résolution numéro 2023-176 de la MRC du Granit – Financement relativement aux appels de centres secondaires 9-1-1 incendie

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution numéro 2023-176 de la MRC du Granité

Appui à la résolution numéro 2023-177 de la MRC du Granit – Couverture cellulaire et exigences quant à la modernisation du système 9-1-1

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution numéro 2023-177 de la MRC du Granit.

Hygiène du milieu

Modification de la grille tarifaire – Écocentre Nord et Écocentre Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la grille tarifaire de l'Écocentre Sud et de l'Écocentre Nord de la MRC afin d'y apporter les changements

Entérinement – Octroi de contrat – Fabrication de presses pour la récupération du plastique agricole

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'octroi de contrat pour la fabrication et la livraison de dix (10) presses à plastique en bois à Ferme Lamontagne Inc. au montant de 19 258.31 \$, incluant les taxes.

Aménagement et développement

Résolution d'appui à la résolution MRC-CC-14962-02-23 de la MRC d'Antoine-Labelle relativement à sa demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du programme Réno-Région

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle relativement à sa demande à la SHQ concernant la date du lancement du programme Réno-Région.

Résolution d'appui à la résolution 2023-08-386 de la MRC du Haut-Saint-François relativement à la demande de financement pour les coûts reliés à la réforme de la collecte sélective – Volet regroupement de la collecte

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution 2023-08-386 de la MRC du Haut-Saint-François.

Résolution d'appui à la résolution 23-09-183-O de la MRC du Rocher-Percé relativement aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) 2023

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution 23-09-183-O de la MRC du Rocher-Percé.

Renouvellement – Adhésion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au Projet L'ARTERRE pour l'année 2024

- Il est résolu de renouveler l'adhésion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au Projet L'ARETERRE, d'autoriser le versement de la cotisation de 3 334.00 \$ audit projet et d'autoriser madame Joanie Courchain, directrice générale à signer l'entente.

Résolution d'appui à la résolution 23-10-213-O de la MRC du Rocher-Percé relativement à la demande d'assouplissement au programme Accès Entreprise Québec (AEQ)

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution 23-10-213-O de la MRC du Rocher-Percé.

Adoption – Projet de règlement 2023-378 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification du périmètre d'urbanisation de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2023-378 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification du périmètre d'urbanisation de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau » tel que présenté.

Adoption – Projet de règlement 2023-381 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des limites des affectations à vocation dominante rurale, villégiature et récréative dans la municipalité de Blue Sea »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2023-381 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des

limites des affectations à vocation dominante rurale, villégiature et récréative dans la municipalité de Blue Sea » tel que présenté.

Adoption – Projet de règlement 2023-382 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Kazabazua »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2023-382 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Kazabazua » tel que présenté.

Adoption – Règlement numéro 2023-375 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agro dynamique et conservation pour une affectation à vocation rurale dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie »

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2023-375 tel que présenté.

Adoption – Règlement numéro 2023-376 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Kazabazua »

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2023-376 tel que présenté.

Adoption – Règlement numéro 2023-377 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux et sur l'encadrement des usages « résidences de tourisme » sur le territoire de la MRC »

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2023-377 tel que présenté.

Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) –
Transport interurbain, Ligne Grand-Remous/Ottawa – Autobus Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'octroyer une aide financière d'un montant de 25 % des dépenses admissibles à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
 - De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 3.1, soit la somme égale à 75% des dépenses admissibles;
 - De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2022 (1er mars 2022 au 28 février 2023);
 - De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
 - De préciser que le nombre de déplacements anticipés est de 4 000 déplacements;
 - De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence.

Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) –
Transport interurbain, Ligne Grand-Remous/Ottawa – Autobus Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'octroyer une aide financière d'un montant de 25 % des dépenses admissibles à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
 - De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 3.1 soit la somme égale à 75 % des dépenses admissibles;

- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2023 (1er mars 2023 au 28 février 2024);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De préciser que le nombre de déplacements anticipés est de 5 000 déplacements;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence.

Modification de la résolution 2021-R-AG174 – Demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) – Liaison des travailleurs – Autobus Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'octroyer une aide financière d'un montant de 25 % des dépenses admissibles à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG et au GUTACVG, pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Maniwaki et Gatineau/Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
 - De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 3.1 soit la somme égale à 75 % des dépenses admissibles. Le nombre de déplacements anticipés est de 500 déplacements;
 - De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2022 (1er janvier au 31 décembre);
 - De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
 - De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la compagnie pour l'année de référence;
 - D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTACVG et à Autobus Gatineau.

Modification de la résolution 2021-R-AG174 – Demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) – Liaison des travailleurs – Autobus Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'octroyer une aide financière d'un montant de 25 % des dépenses admissibles à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG et au GUTACVG, pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Maniwaki et Gatineau/Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
 - De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 3.1 soit la somme égale à 75 % des dépenses admissibles. Le nombre de déplacements anticipés est de 1000 déplacements;
 - De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2023 (1er janvier au 31 décembre);
 - De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
 - De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la compagnie pour l'année de référence;
 - D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTACVG et à Autobus Gatineau.

Avis de conformité du règlement no. 2023-022 de la municipalité d'Egan-Sud relatif à la démolition d'immeubles

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve du règlement no.2023-022 de la municipalité d'Egan-Sud relatif à la démolition d'immeubles et demande à la directrice générale d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Autorisation d'octroi de contrat et autorisation de signatures – Déneigement bretelle d'accès « Le Domaine » - Hiver 2023-2024

- Il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à octroyer un contrat pour le déneigement de la bretelle d'accès du Domaine pour la saison hivernale 2023-2024 à Construction Lemiro pour un montant total avant taxe de 46 404,05\$.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mercredi le 15 décembre
2023.**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites,
est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure
et à sa signature par la préfète.





